

Alès, le 19 octobre 2026

SMTBA – Pôle Infrastructures
Affaire suivie par : Pierre VIGUIE
Tél : 04.66.56.10.82
N/Réf : PV/MM.2026.59

Objet : Convocation Comité Syndical
P.J. : Note relative à l'ordre du jour

Madame, Monsieur le Délégué(e) et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à participer au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès qui se tiendra le :

**Lundi 26 octobre 2026 à 17 h 30
Bâtiment ATOME
Salle des Assemblées
2 rue Michelet, 30100 ALES**

L'ordre du jour du Comité sera le suivant :

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du Procès-verbal du 29 juin 2026
2. Composition du Comité Syndical - Modificatif
3. Approbation du règlement intérieur du Comité Syndical

II – COMMANDE PUBLIQUE

4. Rapport d'activité 2025 – KEOLIS

III – FINANCES

5. Budget Supplémentaire 2026
6. Débat d'orientation budgétaire 2027
7. Ajustement des dotations complémentaires versées par la Communauté Alès Agglomération et la Région Occitanie – Année 2026
8. Subvention complémentaire 2026 - Association Festival Cinéma d'Alès – Itinérances

IV – DIVERS

9. Relevé des décisions prises par délégation

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Délégué(e) et Cher(e) Collègue,** l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président
Christophe RIVENQ**



COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

17 H 30

NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR

Pièces jointes :

1. Procès-verbal du 29 juin 2026
2. Règlement intérieur du Comité Syndical
3. Rapport d'activité 2025 – KEOLIS
4. Budget Supplémentaire 2026
5. Note explicatif DOB 2027

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du Procès-verbal du 29 juin 2026

Il convient d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 29 juin 2026 joint en annexe.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Comité Syndical doivent parvenir, de façon succincte, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président en donne lecture lors de l'assemblée.

2. Composition du Comité Syndical - Modificatif

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte de la modification de la composition du Comité syndical à la suite de la désignation, par le Conseil régional, de Monsieur Anthony ALARCON en remplacement de Madame Amal COUVREUR en qualité de délégué suppléant.

Cette modification entraîne la mise à jour de la liste des représentants du Conseil régional au sein du Syndicat Mixte des Transports publics du Bassin d'Alès.

Il est donc proposé au Comité syndical de prendre acte de cette nouvelle composition.

3. Approbation du règlement intérieur du Comité Syndical

Suite à l'installation du nouveau comité syndical, il appartient à celui-ci d'adopter son règlement intérieur.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes ouverts, le règlement intérieur doit être adopté dans les six mois suivant l'installation du comité syndical.

Ce document a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne du comité syndical, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des statuts du syndicat. Il contribue à assurer le bon déroulement des séances, la sécurité juridique des délibérations et le bon exercice du mandat des délégués.

Le projet de règlement intérieur, joint en annexe, a été élaboré dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Il est proposé au Comité Syndical de l'approuver afin qu'il entre en vigueur dès son adoption.

II – COMMANDE PUBLIQUE

4. Rapport d'activité 2025 – KÉOLIS

Comme chaque année, conformément aux textes et suite à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Comité syndical doit approuver le rapport d'activité du délégataire Keolis joint en annexe.

III - FINANCES

5. Budget Supplémentaire 2026

Le Budget Supplémentaire a pour objet principal la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent tels qu'ils figurent au Compte Administratif ainsi que des ajustements de crédits nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé aux délégués de voter le Budget Supplémentaire 2026 joint en annexe.

6. Débat d'orientation budgétaire 2027

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les conditions de déroulement du débat d'orientation budgétaire doivent être également conformes aux dispositions du règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Dans la perspective du débat d'orientation budgétaire 2027, une note explicative de synthèse est jointe à la présente convocation.

7. Ajustement des dotations complémentaires versées par la Communauté Alès Agglomération et la Région Occitanie – Année 2026

Conformément à l'article 10.2.3 des statuts du SMTBA relatif à la Dotation Complémentaire (DC), le Comité Syndical doit, dans le cadre de la procédure budgétaire, ajuster le montant de la dotation complémentaire pour chaque collectivité membre.

8. Subvention complémentaire 2026 - Association Festival Cinéma d'Alès – Itinérances

Par délibération en date du 22 décembre 2025, le Comité Syndical a accordé à l'association Festival cinéma d'Alès – Itinérance une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'exercice 2026.

Par courrier en date du 07/11/2025 l'association a sollicité l'attribution d'une subvention complémentaire afin de faire face à ses dépenses supplémentaires suite

Cette demande complémentaire, d'un montant de 5 000 €, porte ainsi la participation du syndicat au bénéfice de l'association à 15 000 € au titre de l'exercice 2026.

Au regard des éléments présentés par l'association et de l'intérêt de son action pour le territoire, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur l'attribution de cette subvention complémentaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

IV - DIVERS

9. Relevé des décisions prises par délégation

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités locales, Monsieur le Président rapportera les décisions prises par délégation.